

Prêt d'honneur

RÉSEAU ENTREPRENDRE OCCITANIE MÉDITERRANÉE

Présentation du dispositif

Le Réseau Entreprendre Occitanie Méditerranée vise à faire émerger les entreprises créatrices d'emplois pérennes sur le territoire.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont concernées les PME et ETI créatrices d'emplois à fort potentiel de développement.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, pour un montant compris entre 15 000 et 50 000 €.

Pour les projets innovation, un fonds dédié peut également apporter un complément au prêt d'honneur.

En plus de l'attribution d'un prêt d'honneur destiné à faciliter l'accès aux prêts bancaires, un programme d'accompagnement :

- un accompagnement adapté à tous les stades des projets (démarrage, développement, croissance),
- une mise en réseau avec d'autres chefs d'entreprise pour favoriser les échanges entre pairs, l'entraide et la mutualisation de compétences et d'expériences.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

L'entreprise doit se rapprocher du Réseau Entreprendre Occitanie Méditerranée.

Organisme

RÉSEAU ENTREPRENDRE OCCITANIE MÉDITERRANÉE

- 199 rue Hélène Boucher
Parc Mermoz "Le Millénaire"
34170 CASTELNAU-LE-LEZ
Téléphone : 06 51 67 04 01